

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Une demande d'autorisation de démolition a été faite par monsieur Rusty Ouellet, représentant les Immeubles Vianney Ouellet et fils S.E.N.C., en conformité avec le Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments, et ce, pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 304, avenue de la Cathédrale et le numéro de lot 2 486 500 du cadastre du Québec.

2. Le programme de réutilisation du sol dégagé à la suite de la démolition de ce bâtiment consiste en la construction d'une nouvelle résidence bifamiliale.
3. Toute personne qui souhaite s'opposer à la démolition de ce bâtiment doit faire connaître, par écrit son opposition motivée, à la soussignée, au plus tard le **samedi 4 février 2023**, de la façon suivante :

Par la poste : 205, avenue de la Cathédrale, Case postale 710, Rimouski (Québec) G5L 7C7

Par courriel : greffe@rimouski.ca

4. Avant de rendre sa décision, le conseil municipal prendra en considération, s'il y a lieu, toutes les oppositions déposées auprès de la soussignée.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 25<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2023**



L'assistante-greffière,  
Cynthia Lamarre, avocate